ÉNONCÉ DE LA VISION STRATÉGIQUE

« Extrait du Schéma d'aménagement et de développement, 3e génération (SAD3) — MRC d'Abitibi-Ouest »

Cap sur 2045 : un projet de territoire résilient, attractif et solidaire

Vision globale : l'Abitibi-Ouest, un territoire de vitalité durable

À l'horizon 2045, l'Abitibi-Ouest affirme son identité comme un territoire rural, productif, attractif et résilient, où la qualité des milieux de vie s'appuie sur une économie diversifiée, la mise en valeur responsable des ressources et la protection des patrimoines naturel, agricole, forestier et culturel. La MRC entend consolider ses pôles de services, soutenir des communautés dynamiques et inclusives et favoriser des milieux de vie capables de répondre aux besoins des différentes générations. Elle mise sur ses forces; son territoire agricole et forestier, ses ressources naturelles, ses plans d'eau, ses paysages, ses savoir-faire, ses entreprises et ses communautés, pour créer des conditions favorables à l'établissement, à la rétention et à l'épanouissement de la population.

L'Abitibi-Ouest de 2045 sera un territoire où le développement et la protection du territoire se renforcent mutuellement. La MRC cherchera à accroître la valeur générée localement par ses ressources, à favoriser l'innovation et la diversification économique, à consolider les activités agricoles et forestières, à saisir les possibilités associées aux filières émergentes et à développer une offre touristique et récréative fondée sur la qualité de ses paysages et de son capital naturel. Cette vision s'appuie sur une organisation territoriale qui privilégie la consolidation des milieux existants, la complémentarité entre les municipalités et la gestion responsable des ressources, tout en renforçant la capacité d'adaptation du territoire aux changements climatiques et aux transformations démographiques. Elle rejoint ainsi les orientations gouvernementales actuelles qui placent notamment la résilience des communautés, la conservation des écosystèmes, la gestion intégrée de l'eau, la protection du territoire agricole, la consolidation des milieux de vie et l'attractivité territoriale au cœur de la planification régionale.

Axes de la vision stratégique :
des capitaux de développement au service du territoire

Capital humain et l'engagement citoyen : développer les compétences et favoriser l'enracinement

D'ici 2045, l'Abitibi-Ouest mise sur une population active, qualifiée et engagée, où l'éducation, la formation, la transmission des savoirs et la participation citoyenne constituent des leviers essentiels d'épanouissement et de développement territorial. La MRC souhaite renforcer les conditions permettant aux jeunes, aux familles, aux travailleurs et aux personnes nouvellement établies de développer leur potentiel et de contribuer pleinement à la vitalité de leur communauté.

Capital social : des milieux de vie complets, inclusifs et adaptés aux besoins de la population

D'ici 2045, l'Abitibi-Ouest offre des milieux de vie complets, sécuritaires et inclusifs, où l'accès au logement, aux services, aux équipements collectifs, aux espaces publics et à une mobilité adaptée contribue à la qualité de vie de l'ensemble de la population. La MRC privilégie la consolidation des noyaux urbains et villageois, la complémentarité entre les municipalités et l'adaptation des milieux bâtis aux réalités des différentes générations.

Capital culturel : préserver l'identité et valoriser le patrimoine comme leviers d'attractivité

D'ici 2045, l'Abitibi-Ouest valorise son identité, son histoire, ses paysages et son patrimoine comme des composantes essentielles de son attractivité et de sa vitalité. La MRC souhaite renforcer la connaissance, la protection et la mise en valeur des éléments qui témoignent de l'évolution du territoire, de la colonisation et des communautés qui l'ont façonné, tout en favorisant leur appropriation par la population et leur intégration aux expériences touristiques et culturelles.

Capital économique : une économie productive, diversifiée et ancrée dans le territoire

D'ici 2045, l'économie de l'Abitibi-Ouest s'appuie sur une base productive diversifiée, innovante et enracinée dans le territoire, où l'agriculture, la foresterie, les activités minières, le commerce, les services, le tourisme et les nouvelles filières économiques contribuent de façon complémentaire à la création et au partage de la richesse. La MRC favorise la transformation locale des ressources, l'entrepreneuriat, l'innovation, l'économie circulaire et le maintien de pôles économiques dynamiques capables de soutenir l'ensemble des municipalités.

Capital naturel : protéger, restaurer et mettre en valeur les ressources qui soutiennent le territoire

D'ici 2045, l'Abitibi-Ouest assure la protection et la mise en valeur de son capital naturel en reconnaissant les écosystèmes, les ressources en eau, les milieux humides, les forêts, les paysages et les sols comme des infrastructures naturelles essentielles à la résilience du territoire et à la qualité des milieux de vie. La MRC souhaite concilier la mise en valeur des ressources avec le maintien de l'intégrité écologique des milieux et renforcer la capacité d'adaptation des communautés face aux changements climatiques et aux risques naturels.

Vision intégrée : faire de l’aménagement un levier de résilience territoriale

La vision stratégique de l’Abitibi-Ouest repose ainsi sur une interdépendance entre les cinq capitaux de développement. Le capital humain contribue à la vitalité économique; une économie diversifiée permet de maintenir les services et les équipements collectifs; des milieux de vie de qualité favorisent l’établissement et la rétention de la population; le patrimoine et la culture renforcent le sentiment d’appartenance; tandis que le capital naturel constitue le socle sur lequel reposent plusieurs activités économiques et la qualité de vie de la collectivité.

Dans cette perspective, le Schéma d’aménagement et de développement constitue l’un des principaux instruments permettant de traduire cette vision dans l'organisation concrète du territoire. Il doit favoriser la consolidation des milieux existants, assurer la protection des espaces agricoles et forestiers, orienter le développement des secteurs résidentiels, commerciaux et industriels, protéger les milieux naturels et les ressources en eau, soutenir la mobilité et les infrastructures et créer les conditions nécessaires à l’accueil de nouvelles activités économiques. La planification territoriale devient ainsi un outil permettant de concilier les différentes fonctions du territoire plutôt que de les traiter de façon sectorielle.

À l’horizon 2045, l’ambition de l’Abitibi-Ouest est donc de transformer ses contraintes en capacités d’adaptation et ses ressources en leviers de développement, en misant sur la proximité, la solidarité intermunicipale, l’innovation et la responsabilité collective. Cette approche s’inscrit pleinement dans le cadre renouvelé des OGAT, qui reconnaissent la nécessité d’arrimer l’aménagement et le développement afin de renforcer la vitalité des territoires et de tenir compte de leurs particularités propres.